COMMUNE DE SAINT-GENEST-MALIFAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUIN 2023

Code Postal: 42660 Délibération n° 2023-05-48

Téléphone : 04 77 51 20 01 Fax : 04 77 51 26 71

<u>Date de la convocation</u>: 3 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23 Nombre de conseillers présents : 13 Nombre de procurations : 10

Votes : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le neuf juin deux-mil-vingt-trois à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean Luc, ROCHETTE Yvette, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, BASTY Cécile, CROZET Hélène, MASSARDIER Alexandre.

Procurations: MANDON Geneviève procuration à SEUX Christian

THOUMY Denis procuration à TEYSSIER Michel BESSON Hélène procuration à ROCHETIN Pascale SANTIAGO François procuration à MERLE Evelyne LESCANNE Etienne procuration à LARGERON Olivier

LAROIX Laurence procuration à BASTY Cécile

RAYMOND Jonathan procuration à BASTY Jean-Pierre

ORIOL Jessica procuration à CROZET Hélène EBOLI Laure procuration à DUCREUX Vincent FAURE Pascal procuration à CHAVANA Jean Luc

Absents excusés :

Secrétaire: ROCHETIN Pascale

.....

OBJET: CONSULTATION POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A L'ETUDE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT QUARTIER DES CHALAYES

Monsieur le maire informe que dans la continuité des travaux de mise en conformité des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales qui ont été engagés depuis 2020 afin de réduire le déversement d'eaux claires parasites dans la station d'épuration du Sapt, il apparait des déversements qui proviennent du secteur des Chalayes. Afin d'établir un état des lieux des réseaux existants et d'identifier les travaux à envisager, il convient de recruter un bureau d'étude pouvant conduire une mission de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à consulter les bureaux d'étude pour une mission de maîtrise d'œuvre et à signer les documents.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE. COPIE CERTIFIEE CONFORME. A SAINT GENEST MALIFAUX, le 10 juin 2023.

> Le Maire Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20230609-2023-05-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023